

NOTRE BARÈME D'HONORAIRES

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIÈRE

PRIX DU BIEN (NETVENDEUR)	MANDAT GAGNANT	MANDANT INITIAL
moins de 125 000€	forfait fixe de 6 500 €	forfait fixe de 7 000€
125 001 € à 300 000€	5%	5,5%
300 001 € à 500 000 €	4,5%	5%
500 001 € à 800 000 €	4%	4,5%
+ de 800 001 €	3,5%	4%

HONORAIRES DE LOCATION

	À LA CHARGE DU LOCATAIRE	À LA CHARGE DU BAILLEUR
HONORAIRES entremise et négociation		7 € TTC / m2
HONORAIRES visite, dossier et bail	10 € TTC /m2 en zone tendu 8 € TTC /m2 hors zone tendu	10 € TTC /m2 en zone tendu 8 € TTC /m2 hors zone tendu
HONORAIRES état des lieux	3 € TTC /m2	3 € TTC /m2

HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Commercialisation (visites, constitution du dossier, et état des lieux) : 15% HT du loyer annuel HT et HC, majoré de la TVA au taux actuel en vigueur. Honoraire à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 800€ HT (960€ TTC) à la charge du locataire.

BARÈME APPLICABLE AUX MANDATS SIGNÉS À COMPTER DU 01/05/2026

Cabinet M&G Immobilier, RCS de Nantes n°948350889, Carte T n° CPI44012023000000016. - Non détention de fonds, l'agence immobilière ne doit ni recevoir ni détenir d'autres fonds effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission, délivrée par la CCI de Nantes et Saint-Nazaire Absence de garantie financière. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante. Ne pas jeter sur la voie publique